



L'Europe
locale & régionale

Crise des réfugiés

Pour une politique d'asile commune européenne à
tous les niveaux de gouvernement

Résolution

07 décembre 2015

*Conseil des Communes et Régions d'Europe
Inscrit au registre des représentants d'intérêts
Numéro d'inscription : 81142561702-61*

RESOLUTION

POUR UNE POLITIQUE D'ASILE COMMUNE DE L'EUROPE A TOUS LES NIVEAUX DE GOUVERNEMENT

Comité directeur du CCRE, Paris le 7 décembre 2015

Nous, les Maires et élus des gouvernements locaux et régionaux européens réunis au sein du Comité directeur du Conseil des Communes et Régions d'Europe le 7 décembre 2015 à Paris, déclarons notre inquiétude face au nombre sans précédent de demandeurs d'asile arrivant en Europe et :

Rappelons que depuis le début de cette crise, beaucoup de villes et régions se trouvent en première ligne pour offrir une aide d'urgence immédiate à ceux qui sont dans le besoin. Des petits villages aux grandes villes, provinces, comtés et régions, nous sommes volontaires pour héberger les réfugiés afin de répondre à la crise humanitaire, en dépit d'un temps de préparation insuffisant et d'un faible soutien apporté par nos gouvernements centraux.

Sommes conscients que ce sont nos municipalités, nos villes et régions de l'espace méditerranéen et égéen, ainsi que celles de la Route occidentale des Balkans, des pays voisins en Europe de l'Est, de même que celles dans le cœur de l'Union européenne que les migrants et les demandeurs d'asile cherchent à rejoindre, qui constituent les principaux « points chauds » (hotspots) confrontés à ce défi humanitaire extrême.

Rappelons que nous avons offert hébergement, nourriture, soins de santé, assistance sociale, soins aux enfants alors qu'aucune autre institution n'était à même de le faire, en nous chargeant d'une responsabilité disproportionnée à fournir une aide d'urgence, en coordination avec des groupes de volontaires et des ONG.

Reconnaissons les efforts sans faille déployés par les échelons local et régional pour faire face à la crise et démontrons ainsi notre capacité à dépasser les mots au profit des actes.

Réaffirmons le besoin d'améliorer le principe de partenariat entre tous les niveaux de gouvernance, ainsi que les efforts de coordination entre l'UE, les gouvernements nationaux, régionaux et locaux, en conjonction avec leurs associations nationales représentatives et la société civile.

Reconnaissons que sans l'implication des gouvernements locaux et régionaux, il ne peut y avoir de mise en œuvre pratique des accords conclus au niveau de l'UE et au niveau national.

Rappelons que nous avons lancé l'analyse des besoins, la collecte et le partage des données et des bonnes pratiques entre nos membres, encouragé la sensibilisation du public et les campagnes de solidarité, tout en impulsant des échanges et des débats politiques au plus haut niveau entre nos membres élus ainsi qu'au sein du Parlement européen et de la Commission européenne, en collaboration avec d'autres acteurs.

Savons qu'un travail majeur d'intégration nous attend. L'intégration n'est pas concevable sans les gouvernements locaux et régionaux.

Nous déclarons ce qui suit :

I. Efforts politiques à l'échelle européenne et nationale

1. **Nous**, les municipalités, villes, comtés et régions d'Europe, nous nous engageons en faveur d'une réponse unie, adéquate et intégrée à la crise des réfugiés, conformément à nos valeurs européennes de solidarité et de respect des droits de l'Homme, et qui associe tous les niveaux de gouvernance.
2. **Nous** saluons les efforts déployés actuellement par les institutions européennes, comme la discussion sur la révision des Accords de Dublin et l'engagement en faveur d'un partage plus équitable des responsabilités entre Etats membres concernés à travers le système de relocalisation. **Nous** sommes convaincus cependant que les autorités locales et régionales ont besoin d'être soutenues davantage afin de leur permettre de réagir de manière efficace et holistique à la crise des réfugiés.
3. Considérant que les « points chauds » établis dans les pays limitrophes de l'Union européenne sont responsable d'enregistrer pour la première fois les réfugiés qui arrivent, et pour évaluer les chances de succès de leur demande d'asile, **nous** appelons les institutions nationales et européennes à s'assurer que ces « points chauds » soient opérationnels le plus rapidement possible.
4. Les demandeurs d'asile de pays d'origine sûrs devraient réaliser l'ensemble de cette procédure dans les « points chauds » situés près des frontières de l'Union européenne. **Nous** saluons par conséquent le fait que l'UE ait convenu d'une liste de pays d'origine sûrs et nous invitons l'Union Européenne à mettre en œuvre cette décision.
5. Afin d'éviter le possible échec de l'Union européenne et d'éviter l'érection de clôtures frontalières en Europe, **nous** saluons la décision de l'Union européenne et ses Etats membres concernés de prendre et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour renforcer, mieux gérer et sauvegarder les frontières extérieures européennes. Il s'agit ici d'une condition préalable au bon fonctionnement de l'Accord de Schengen.
6. **Nous** appelons à la mise en place d'un système avec davantage de solidarité entre Etats membres et une approche plus équitable à l'échelle de l'UE. Aujourd'hui, les Etats membres de première arrivée sont frappés de manière disproportionnée par la crise des réfugiés. Nous appelons dès lors l'Union européenne à revoir le règlement du Dublin en conséquence, dès que possible. Une condition préalable à un système d'asile solidaire qui fonctionne est l'inscription de tous les réfugiés dans les Etats membres de première arrivée.
7. **Nous** appelons l'Union européenne à s'assurer que les réfugiés qui ont de fortes chances de pouvoir rester soient répartis de manière équitable entre les Etats membres de l'UE, selon un quota déterminé. Ce programme de relocalisation devrait être contraignant pour les réfugiés. Dans le cas où les réfugiés trouvent un emploi légal dans un autre Etat membre, ils devaient avoir l'opportunité de déménager vers cet Etat membre, conformément au quota fixé à l'échelle européenne. Cette solidarité dans la relocalisation est extrêmement nécessaire si l'on souhaite éviter le risque d'échec de l'Union européenne.
8. Au-delà des mécanismes de financement, **nous** appelons à développer davantage le principe de partenariat et l'esprit de codécision entre l'UE, les gouvernements nationaux, régionaux et locaux, au sein des différentes structures institutionnelles de prise de décision existant dans ce domaine.

9. **Nous** estimons que l'exode de milliers de personnes cherchant asile et protection en Europe ne peut être considéré simplement comme une situation d'urgence, mais doit être traité comme un problème exigeant des mesures structurelles et effectives, dans le respect des droits de l'Homme. Nous avons besoin de politiques qui répondent aux défis rencontrés par les pays d'origine, et ce afin d'atteindre la paix, la stabilité et le développement durable dans une perspective à long terme.
10. **Nous** demandons instamment à la Commission européenne de définir un cadre exhaustif pour des politiques d'intégration holistiques et à long terme pour ceux qui obtiendront l'asile dans l'UE, afin de leur ouvrir la porte vers une bonne intégration professionnelle, scolaire et sociale dans nos sociétés.

II. Besoins de financements

11. **Nous** déplorons qu'il ne soit prévu dans le cadre des mécanismes de financement déjà en place à l'échelon de l'UE aucune ressource spécifique dédiée pour affronter de façon appropriée les défis aux niveaux local et régional. Par conséquent, nous lançons un appel aux institutions européennes afin d'instaurer les mesures nécessaires pour garantir que les mécanismes de financement existants bénéficient à ceux qui en ont le plus besoin pour offrir des services d'hébergement, de soins de santé, d'aide sociale, d'enseignement et d'intégration en général.
12. **Nous** appelons la Commission européenne à évaluer si de nouveaux mécanismes et des ressources sous-employées du cadre financier précédent (2007-2013), pourraient être utilisés afin d'aider les autorités locales et régionales à mieux faire face à leurs responsabilités dans ce domaine.
13. **Nous** sommes convaincus qu'il existe toujours un moyen de renforcer et d'améliorer la mise en œuvre du principe de partenariat pendant la phase de conception, de suivi et d'évaluation des divers mécanismes de financement UE existants, comme le Fonds « Asile, Migration et Intégration » (AMIF), le Fonds pour la Sécurité Intérieure (ISF), le Fonds Social Européen (ESF), l'Instrument de Préadhésion ou l'Instrument Européen de Voisinage – entre autres.
14. **Nous** appelons les autorités nationales et européennes à organiser des consultations précoces, à partager les informations et données et à améliorer le suivi de la coopération entre tous les niveaux de gouvernement et aussi à simplifier les procédures de demande pour les financements UE.
15. **Nous** saluons la décision du Parlement européen et du Conseil d'allouer une partie des ressources additionnelles de 2015 dans le budget de 2016 pour des mesures sur la migration ; **nous** demandons aux Etats membres que ces ressources soient utilisées pour aider à résoudre cette crise des réfugiés à l'échelle locale et régionale.
16. **Dans** le contexte de la révision du Cadre financier pluriannuel en 2016, et concernant les Etats membres auxquels s'appliquent les dispositions du traité relatives à la liberté, la sécurité et la justice, **nous** lançons un appel en faveur d'une distribution plus équilibrée de la part du budget de l'UE dédiée à l'asile, à la migration et à l'intégration, et plus concrètement à l'allocation de davantage de ressources à l'échelle locale et régionale aux mesures d'intégration, plutôt qu'aux relocalisations et aux politiques des retours.

III. Contribution des autorités locales et régionales

17. **Nous** exprimons notre souhait de développer davantage le renforcement des capacités, l'apprentissage collégial et l'échange de bonnes pratiques entre plusieurs échelons de gouvernement, en étroite coopération avec la société civile, afin de trouver une réponse efficace à la crise. Nous devons également poursuivre l'évaluation des différents mécanismes matériels (ressources financières) et institutionnels existant au niveau de l'UE, afin de trouver une meilleure façon de les utiliser pour accroître leur utilité pour les autorités locales et régionales.
18. **Nous** encourageons les autorités européennes, nationales, régionales et locales à améliorer leurs efforts en communiquant aux citoyens le changement de situation, afin d'empêcher les discours hostiles et de favoriser l'appropriation de la réponse apportée à la crise à tous les niveaux. En outre, nous appelons les médias à faire preuve de responsabilité et afin d'éviter la radicalisation et la diffusion de vues extrémistes.
19. **Nous** appelons les gouvernements locaux et régionaux à coopérer avec leurs homologues dans les zones de « première arrivée », de transit et de destination finale, et à échanger leurs expériences en matière d'intégration des migrants et réfugiés via le CCRE et des réseaux régionaux comme NALAS.
20. **Nous** rappelons aux décideurs européens que de nombreux gouvernements locaux coopèrent avec leurs homologues et les associations représentatives aux niveaux européen et mondial, comme PLATFORMA et CGLU, dans les pays en voie de développement, afin de faciliter la réalisation des Objectifs de développement durable adoptés récemment, à travers des programmes de coopération décentralisée.



Contact

Carlos Mascarell Vilar
Chargé de mission – Citoyenneté et gouvernance
Tel. + 32 2 500 0544
Carlos.mascarellvilar@ccre-cemr.org

Le CCRE

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) est la plus grande organisation d'autorités locales et régionales en Europe. Ses membres sont plus de 50 associations nationales de municipalités et régions de 41 pays européens. Ensemble, ces associations représentent près de 150 000 collectivités territoriales.

Les missions du CCRE sont doubles : influencer la législation européenne au nom des autorités locales et régionales et fournir une plateforme d'échanges entre ses associations membres et leurs représentants élus et experts.

En outre, le CCRE est la section européenne de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), l'organisation mondiale de collectivités territoriales.

www.ccre.org